



Suisse romande

Schweizerische Vereinigung amtlicher Pilzkontrollorgane
Association Suisse des organes officiels de contrôle des champignons
Associazione Svizzera degli organi ufficiali di controllo dei funghi

www.vapko.ch

Champignons cueillis et utilisés pour la consommation personnelle

Contrôles effectués en 2008

SYNTHÈSE

établie par Jean-Yves Ferréol, Lausanne

1. Remarques préliminaires

- Les tendances par rapport à l'année précédente sont mentionnées comme suit :
 - ↗ tendance à la hausse
 - ↔ tendance stable
 - ↘ tendance à la baisse
- Sur 74 membres actifs, 8 ont délégué la tâche de contrôle à une autre commune (Auvernier à Boudry ↔ Belmont-sur-Lausanne, Paudex et Savigny à Pully ↔ Courrendlin à Delémont ↔ Ecublens à Chavannes-près-Renens ↔ Fribourg à Marly ↔ La Neuveville à Bienne) et 7 n'ont pas ou plus de contrôleur (Avenches, Domdidier, Granges-près-Marnand, Leysin, Payerne, Puidoux et Rolle).

Cette enquête concerne donc **59 offices de contrôle**.

- Nombre d'offices ayant retourné le questionnaire 34 soit 57.6 % ↘
- Répartition géographique des offices ayant retourné le questionnaire (le pourcentage donne l'indication de la quantité de retours par rapport au nombre d'offices du canton concerné).
 - ↖ Bâle campagne 1 soit 100.0 % ↔
 - ↖ Berne 4 soit 80.0 % ↗
 - ↖ Fribourg 3 soit 42.9 % ↘
 - ↖ Genève 1 soit 100.0 % ↔
 - ↖ Jura 2 soit 66.7 % ↘
 - ↖ Neuchâtel 6 soit 66.7 % ↗
 - ↖ Valais 4 soit 36.4 % ↗
 - ↖ Vaud 12 soit 54.5 % ↘

– Voir graphique n° 1 –

- Nombre de questionnaires entièrement complétés 28 soit 82.4 % ↘
- Nombre de questionnaires partiellement complétés 6 soit 17.6 % ↗
- Demandes formulées :
 - Nombre de récoltes
 - ✓ Nombre **total** de **récoltes contrôlées**.
 - ✓ Nombre de **récoltes contenant des champignons impropres à la consommation**, mais ni vénéneux, ni mortels.

- ✓ Nombre de **récoltes contenant des champignons vénéneux ou mortels.**
 - b) Quantités exprimées en kilogrammes
 - ✓ Quantité **totale** de **champignons contrôlés.**
 - ✓ Quantité **totale** de **champignons éliminés.**
 - ✓ Quantité **totale** de **champignons vénéneux ou mortels éliminés.**
 - c) Autre question
 - ✓ Nombre de cas d'intoxication connus.
- Certains offices ont fourni des réponses partielles. De plus, les quantités de champignons contrôlés sont souvent estimées. Par conséquent, les chiffres pris en compte peuvent varier dans l'interprétation des résultats ci-après, ceci pour rester le plus près possible de la réalité.

2. Résultats « NOMBRE DE RÉCOLTES »

- Nombre total de récoltes contrôlées 3'293 ↗
Extrêmes : Franches-Montagnes (11 récoltes) et Genève (481 récoltes).
 Le nombre de récoltes contrôlées par office est réparti comme suit :

↗ Entre 1 et 100 récoltes	25 offices	soit	75.7 %
↗ Entre 101 et 250 récoltes	4 offices	soit	12.2 %
↗ Entre 251 et 500 récoltes	4 offices	soit	12.1 %

– Voir graphique n° 2 –
 - Nombre de récoltes contenant des champignons impropres à la consommation, mais non vénéneux ou mortels 1'265 soit 38.4 % ↗
Extrêmes : Romont (11.8 % des récoltes) et Chaux-de-Fonds (79.9 % des récoltes).
 Les communes de la Vallée de Joux, de Vuisternens-en-Ogoz et de Zwingen n'ont pas transmis de données à ce sujet.
 - Nombre de récoltes contenant des champignons vénéneux ou mortels 346 soit 11.3 % ↗
Extrêmes : Château-d'Oex, Monthey et Tramelan (0.0 % des récoltes) et St-Imier (33.3 % des récoltes).
 Les communes de la Chaux-de-Fonds, de Monthey, de la Vallée de Joux et de Zwingen n'ont pas transmis de données à ce sujet.
- Voir graphique n° 3 –

3. Résultats « QUANTITÉ DE CHAMPIGNONS »

- Quantité totale de champignons contrôlés 3'187.4 kg ↗
Extrêmes : Echandens (6.0 kg) et Bevaix (650.0 kg).
 Les communes de la Chaux-de-Fonds et du Mont-sur-Lausanne n'ont pas transmis de données à ce sujet.
 Les quantités contrôlées par office sont réparties comme suit :

↗ Entre 1 et 100 kg	26 offices	soit	81.3 %
↗ Entre 100 et 250 kg	2 offices	soit	6.3 %
↗ Entre 250 et 500 kg	3 offices	soit	9.4 %
↗ Plus de 500 kg	1 office	soit	3.1 %

– Voir graphique n° 4 –

- Quantité moyenne par contrôle 0.968 kg ↗
Extrêmes : Sion (0.222 kg) et Villaz-St-Pierre (5.000 kg).
 Les communes de la Chaux-de-Fonds, du Mont-sur-Lausanne et de la Vallée de Joux n'ont pas transmis les données nécessaires pour ce calcul.
 – Voir graphique n° 5 –
- Quantité totale de champignons éliminés 796.5 kg soit 25.0 % ↗
Extrêmes : Romont (5.2 % des quantités contrôlées) et Pully (76.8 % des quantités contrôlées).
 Les communes de la Chaux-de-Fonds et du Mont-sur-Lausanne n'ont pas transmis de données à ce sujet.
- Quantité totale de champignons vénéneux ou mortels éliminés 154.3 kg soit 4.8 % ↗
Extrêmes : Château-d'Oex, Monthey et Tramelan (0.0 % des quantités contrôlées) et St-Imier (16.5 % des quantités contrôlées).
 Les communes de la Chaux-de-Fonds et du Mont-sur-Lausanne n'ont pas transmis de données à ce sujet.
 – Voir graphique n° 6 –

4. Cas d'intoxications connus

- 5 offices ont déclaré avoir eu connaissance de 15 cas d'intoxications (+ 2.9 %) par les champignons. A savoir

Offices	Nombre de cas	Description
Chaux-de-Fonds (NE)	1	<ul style="list-style-type: none"> Selon les explications de la patiente, intoxication à <i>Amanita muscaria</i> ou <i>pantherina</i> à l'état d'œuf. Deux jours d'hospitalisation.
Genève (GE)	10	<ul style="list-style-type: none"> 1 enfant ayant mangé des champignons dans une pelouse. Détermination : <i>Coprinus micaceus</i>. Une demi-journée en observation aux HUG*. 1 personne ayant consommé <i>Agaricus silvicola</i> cru. Aucun symptôme. En observation aux HUG*. 1 personne malade 5 jours après avoir consommé des champignons. Pas de reste. Probablement intoxication d'ordre microbiologique ou virale. En observation aux HUG* avec traitement symptomatique. 1 personne pensant avoir mangé des <i>Tricholoma terreum</i>. On ne peut pas exclure la consommation de <i>Tricholoma pardinum</i>. En observation aux HUG*. 3 personnes. Soupçons de petites lépiotes. Parents inquiets. Une journée en observation aux HUG*. 3 personnes. Spores d'<i>Entoloma lividum</i> déterminées au microscope. Traitement symptomatique aux HUG*. 2 chiens malades après avoir mangé des vesses de loup dans un pré et d'autres petits champignons (pas une espèce toxique connue). Traitement symptomatique par un vétérinaire. <p>* Hôpitaux Universitaires de Genève.</p>
Moutier (BE)	1	<ul style="list-style-type: none"> 1 enfant ayant consommé <i>Paxillus involutus</i> cru. Gastro-entérite. Pas d'hospitalisation.

Porrentruy (JU)	2	<ul style="list-style-type: none"> 1 dame âgée et sa fille ayant consommé des champignons parmi lesquels des <i>Clitocybe nebularis</i> non pelés, des <i>Xerocomus chrysenteron</i> trop âgés et attaqués par des larves. Un <i>Tricholoma virgatum</i> a été retrouvé dans des restes non consommés ce qui ne signifie pas qu'il y en avait dans le repas.
St-Imier (BE)	1	<ul style="list-style-type: none"> 1 personne. Il s'agissait de champignons récoltés par le père de la patiente. La nature des champignons est inconnue.

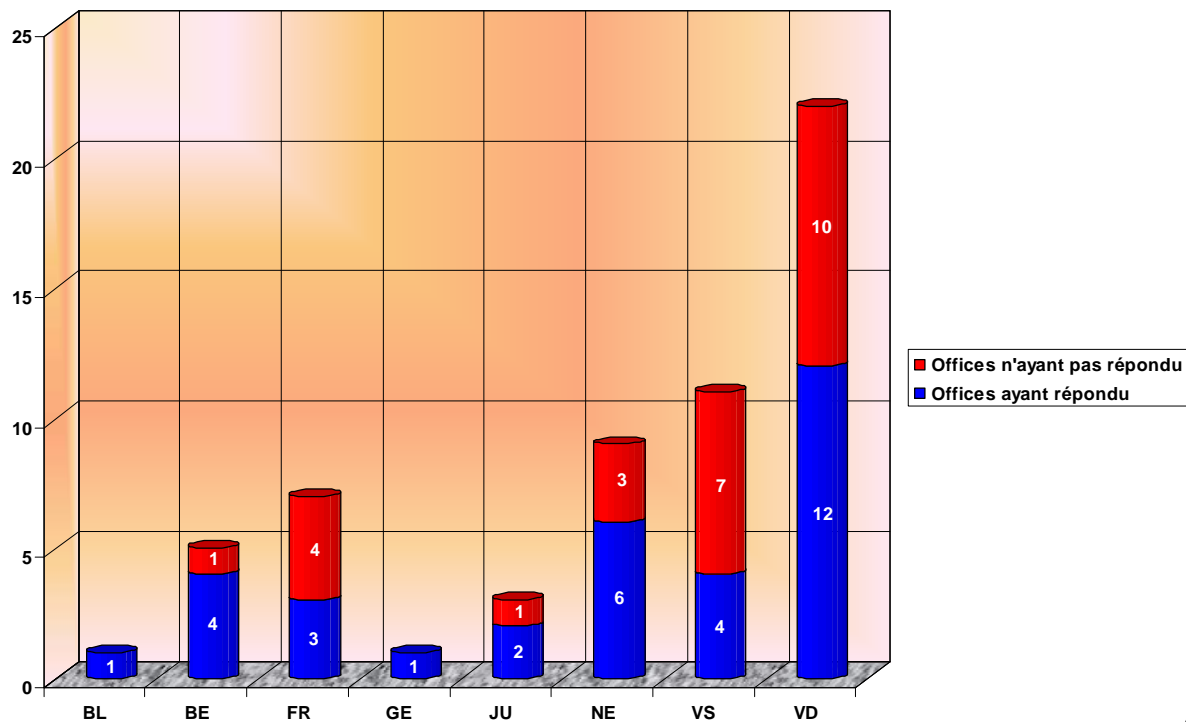
- De plus, le contrôleur de la commune de Cortaillod signale avoir entendu parler de malaises après l'ingestion de *Clitocybe nebularis* mais sans en avoir de confirmation médicale (médecin ou hôpital). Enfin, la contrôlease de la commune de Sion mentionne avoir entendu parler d'intoxications suite à la consommation de *Agaricus xanthoderma*. Dans ce cas également, il n'y a pas de confirmation médicale.

5. Remarques

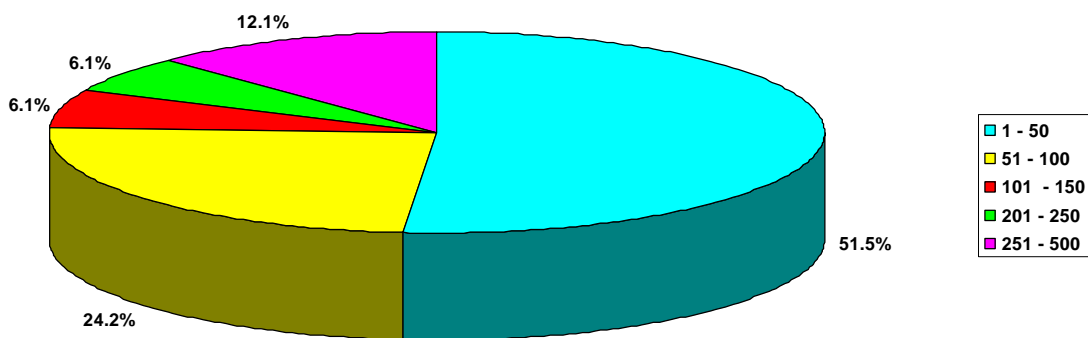
- Il est relevé que, malgré les conseils prodigués, les récoltes sont :
 - ↖ souvent sales, mal cueillies voire arrachées, les espèces mélangées entre elles,
 - ↖ fréquemment composées de champignons trop matures, véreux, moisissus, etc.,
 - ↖ transportées dans des sacs en plastique,
 - ↖ présentées qu'en partie au contrôle, le solde restant à la maison.
- Il est également souligné que les pieds bleus sont souvent confondus avec des cortinaires.

GRAPHIQUES

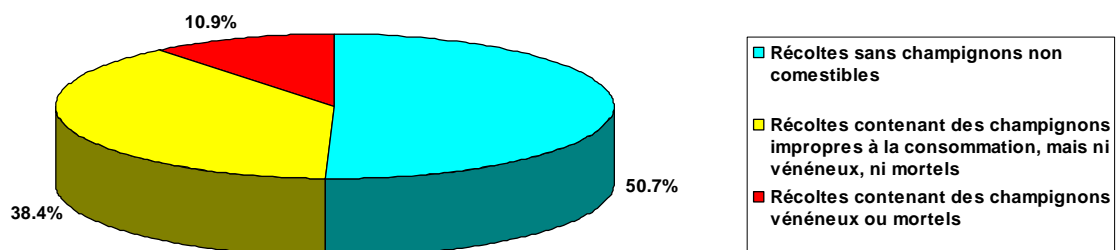
Graphique n° 1 - Répartition des réponses par canton



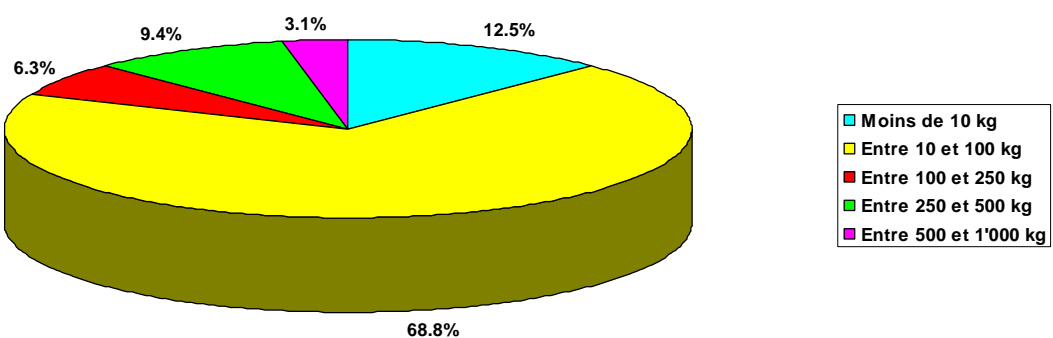
Graphique n° 2 - Proportion du nombre de récoltes contrôlées



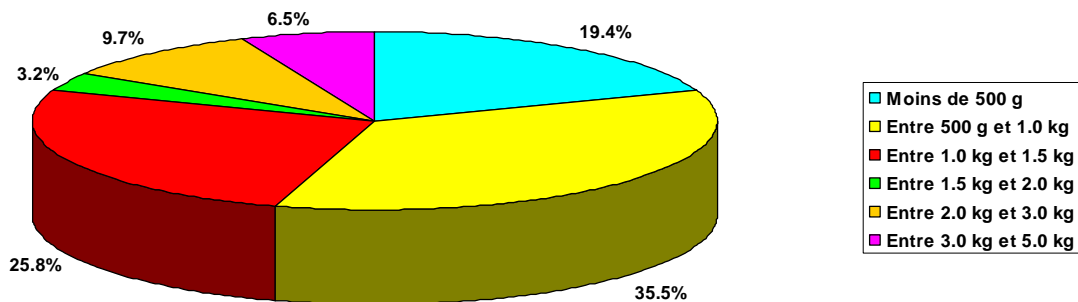
Graphique n° 3 - Répartition des récoltes contrôlées



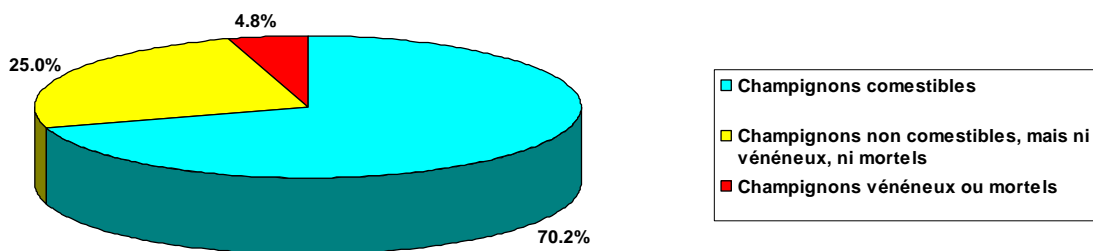
Graphique n° 4 - Répartition des quantités contrôlées par office



Graphique n° 5 - Répartition des quantités moyennes par contrôle



Graphique n° 6 - Répartition des quantités de champignons contrôlés



Evolution du nombre de cas d'intoxication connus

